

## COMPTE RENDU DE REUNION

### Commission extra-municipale n°12

<b>Auteur</b>	JM Joel Marseille
<b>Titre et version</b>	Commission extra-municipale : CR12-CEM-04-07-22
<b>Date</b>	04-07-22 de 20h à 22h30
<b>Lieu de la réunion</b>	Mairie de Tencin

Destinataires : [CEM@tencin.fr](mailto:CEM@tencin.fr)

#### Présents

**Citoyen.ne.s** : J. Eymin-Petot ; F. Fister ; M. Mazza ; S. Merendet ; L. Vieira.

**Élu.e.s** : J. Marseille ; A.M. Renaud ; F. Stéfani.

**Excusé.e.s** : Ch. Danet ; V. Chapuis ; Y. Corbalan ; S. Benevelli ; Ch. Decaix-Combes ; M. Estela ; V. Gauthier-Sestier ; R. Goudissard ; M. Guillen ; A.F. Jannot ; F. Kaddachi ; C. Lescure ;



## HISTORIQUE ET CONTEXTE

Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie


- Engagement du programme électoral Tencin 2020



- Mesure 29 du pacte pour la transition



« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

 <p>MAIRIE DE <b>TENCIN</b> ISÈRE 38570</p>	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra- municipale</p>
---	----------------------	---

## **1 OBJECTIF DE LA REUNION**

- Mandater la CEM sur la problématique du stationnement dans le cadre du projet « Cœur de village »
- Approuver le compte-rendu de la CEM-TL du 19-05-22
- Organiser la réunion sur la méthanisation
- Faire le point sur les difficultés administratives de la modification du PLU
- Avancer sur le dossier des incivilités


## **2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL**

- Approbation compte-rendu CR11 du 19-05-22.
- Réunion sur la méthanisation
- Modification du PLU et régulation des ICPE
- Incivilités
- Divers

## **3 Sujets abordés réellement en réunion**

### ***3.1 Saisine de la CEM sur la problématique du stationnement dans le cadre du projet « Cœur de village » : intervention de M. le Maire.***

**Le projet** : L'un des objectifs de l'opération « Cœur de Village » est de recréer autour du carrefour des RD 30-RD 523 un environnement apaisé et sécurisé : ralentir la vitesse des véhicules, revégétaliser les abords du ruisseau « Le Merdaret », créer des espaces de circulation sécurisés pour les piétons (le pédibus scolaire par exemple) entre le nord de Tencin, notamment son vieux village, et d'autre part les quartiers sud où se trouvent les services scolaires, un pôle médical et une zone commerciale.

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

La mairie et son parc centenaire occupent une position de transit et de pivot dans ce schéma.

La re-végétalisation du parking du 19 mars 1962 est un point clé car il doit permettre une continuité entre les vieilles rues, la place des voyageurs (dont les abords du ruisseau doivent être aussi réaménagés) la mairie, son parc, et au-delà, la plaine de jeux et les quartiers sud.

La vocation conviviale de ce parking (auparavant planté de platanes et dédié à des activités de détente : boules..) sera réaffirmée, permettant aux commerces riverains de retrouver un cadre arboré et ombragé.

Afin de desserrer l'emprise de l'automobile sur le cœur du village, le choix a été fait de déplacer les places de stationnement en retrait du carrefour. Comme dans de nombreux villages, une signalétique adaptée, un cheminement sécurisé et une distance raisonnable doivent permettre aux visiteurs, aux usagers et aux clients de profiter des services en articulant mieux les déplacements motorisés et les déplacements doux.

**La saisine** : Après plusieurs retours de la part de nos concitoyens, la municipalité considère que ce projet peut relever des compétences de la CEM, puisqu'il traite du "temps long" et de « sujets inhérents aux questions environnementales, écologiques, sociales et démocratiques de moyen et de long terme relatifs à la vie du village » (Charte de fonctionnement de la CEM, article 2)

Le Maire indique à la commission que plusieurs scénarios sont actuellement en concurrence afin de compenser le déplacement des 20 places du parking.

- une partie de la solution sera apportée par la création de 10 places de stationnement, rue du lavoir, à une distance de 150m de l'actuel parking. Bien évidemment ceci est nettement insuffisant. **Il faut donc compléter ce dispositif.**
- **Option 1** : garder une partie de l'actuel parking en stationnement (50 % des places) Mais il faudrait rajouter encore au moins 20 places étant donné les besoins. Donc trouver un emplacement ailleurs.
- **Option 2** (à 200 m, soit 3 min de marche normale à 4km/h)) : créer un parking d'une capacité de 30 places dans la largeur du parc de la mairie, au niveau des locaux techniques, à l'ouest et limitrophe du City-stade.

**Option 2bis** (à 200 m, 3 min) : créer un 1<sup>er</sup> niveau de 20 places sur l'emplacement de l'option 1 et compléter par l'aménagement d'un 2<sup>nd</sup> niveau en contre-bas du parc, un peu plus à l'ouest. Ce 2<sup>ème</sup> niveau serait masqué par la pente de la butte. Au total au moins 30 places seraient envisageables.

- **Option 3** (à 300 m, 4,5 min) : créer un parking de stationnement-covoiturage d'au moins 40 à 50 places sur la parcelle 819 section OC (voir l'extrait cadastre p 8)

- **Option 4** : Enfin une solution pourrait être envisagée suite à la création (hypothétique) de logements dans le parc du château. Mais un tel projet, s'il devait aboutir, ne se ferait qu'à plus long terme.
- **Option 5** : Une proposition alternative de la CEM ?

En ce qui concerne les délais de rendu de la réflexion de la CEM, une réponse à la mi-septembre serait nécessaire, au vu de l'imbrication des différentes phases du chantier « Cœur de village ».

Cependant, nous sommes le 4 juillet à la veille des vacances. Il paraît difficile, voire impossible de réfléchir sérieusement aux différentes solutions pour faire une réponse à la rentrée. Le Maire propose donc un délai d'un an de réflexion à la CEM.

### **3.2 Approbation du compte-rendu CR-11 de la réunion CEM du 19/5/22**

A la suite de quelques remarques envoyées par une personne de la CEM, des précisions et des corrections ont été effectuées.

En l'état, le CR-11 est adopté.

### **3.3 Problème d'odeurs à proximité des containers semi-enterrés (CSE)**

Des membres de la commission mentionnent la présence d'odeurs nauséabondes à proximité des containers semi-enterrés de la plaine de jeux.

Ces émanations sont probablement aggravées par les épisodes de chaleur caniculaire.

Il est décidé, si les nuisances perdurent, de faire un signalement au SIBRECSA afin que le gestionnaire prenne les mesures nécessaires pour faire cesser les désagréments : ramassage plus fréquent des OM résiduelles, nettoyage supplémentaire des cuves,....

### **3.4 Modification du PLU et régulation des ICPE**

Les services de la Préfecture chargés de l'instruction du train de mesures constituant les procédures de modification simplifiées du PLU nous ont indiqué que la procédure engagée n'était pas adaptée. Nous avertissant, en l'état, d'un avis défavorable.

En substance, la procédure adaptée, compte tenu des différentes modifications présentes (dont la réglementation des ICPE ne constitue qu'une partie) n'est pas la modification simplifiée mais relèverait d'une procédure de droit commun.

	<b>CR de réunion</b>	<b>Commission extra-municipale</b>
--	----------------------	------------------------------------

La municipalité a donc décidé d'annuler la procédure et de la relancer dans le cadre recommandé d'une procédure de droit commun.

A noter qu'un seul point semble concerner la régulation des ICPE : celui de la nécessité d'une enquête environnementale. Ce qui ne laisse pas de nous étonner car il nous semble qu'une étude environnementale ad hoc devrait s'appliquer à chaque projet particulier.

Enfin, la procédure de droit commun sera légèrement plus longue (quelques semaines) que celle de la modification simplifiée puisqu'à la différence de la modification simplifiée, elle nécessite une enquête publique en bonne et due forme et non une simple mise à disposition du public.

### **3.5 Réunion sur la méthanisation**

Plusieurs difficultés de communication ont rendu difficile le choix d'une date pour la réunion sur la méthanisation devant les membres du conseil municipal. Notamment un accord qui est intervenu trop tardivement pour prévenir les membres du conseil dans des délais raisonnables.

Les éléments du dossier sont transmis à une personne de la CEM qui se propose de relancer les intervenants sollicités

### **3.6 Réouverture de la halte ferroviaire de Tencin**

Un point est fait sur le dossier de la réouverture de la halte ferroviaire de Tencin :

- Une lettre signée par les élus a été adressée au préfet de l'Isère avec copie au préfet de Région, au Président de la Région AURA, au Président du Département, au Directeur de la SNCF et aux sénateurs de l'Isère.  
Les signataires sont : M. Baile (Président du Grésivaudan), M. Ferrari (Président de Grenoble-Alpe-Métropole), M. Laval (Président du SMMAG) et les maires des communes de La Terrasse et Tencin.
- Un des membres de la commission confirme l'attente de nombreux habitants de la commune. Nombre d'entre eux se sont installés à Tencin en comptant sur la présence de transports collectifs et notamment en raison de l'existence d'une gare SNCF.
- Une réunion aura lieu à l'automne avec l'ensemble des partenaires de l'étoile ferroviaire grenobloise et les pouvoirs publics.

	<b>CR de réunion</b>	<b>Commission extra-municipale</b>
--	----------------------	------------------------------------

### **3.7 Avancer sur le dossier des Incivilités**

Comme suggéré par la CEM, les informations concernant les contacts avec la brigade de Gendarmerie du Touvet ont été diffusées dans le dernier bulletin municipal.

### **3.8 Divers**

#### **a) Entretien de la chapelle des Monteynard**

Le bâtiment qui jouxte le cimetière communal est dans un état déplorable. De style néo-gothique, la chapelle abrite dans sa crypte les caveaux de membres de la famille des comtes de Tencin. Les membres de la commission s'interrogent sur les modalités d'entretien de ce bien privé qui est pourtant l'un des marqueurs de l'histoire et du paysage communal. Un contact sera pris avec le propriétaire afin de trouver un arrangement, car plusieurs « bonnes volontés » se manifestent pour participer à une opération de débroussaillage éventuel.

#### **b) Chutes d'arbres**

Des chutes d'arbres se sont produites sur la route d'Hurtières, à proximité de zones d'habitation et de la crèche. Nous avons certainement frôlé des accidents bien plus graves qu'une interruption momentanée de la circulation. Bien que la mairie soit intervenue de manière réactive au moment de l'incident.

Des membres de la commission posent la question du rôle de la mairie, de sa responsabilité éventuelle, notamment en matière de prévention.

En principe seule la responsabilité du propriétaire de la parcelle boisée est engagée. Cela dit, la mairie vérifiera les possibilités administratives à sa disposition pour alerter les propriétaires, voire les mettre en demeure d'intervenir.

La présence de 4 arbres morts est signalée par ailleurs au rond-point nord du village.

#### **c) Signalisation à Vautravers**

Des panneaux d'interdiction de circulation pour les véhicules à moteur ont été installés à Vautravers en direction du plateau et du périmètre de captage des sources de Vigne close.

Malheureusement ces panneaux ne semblent pas suffisamment explicites pour être efficaces auprès des contrevenants. Il est suggéré de mettre une signalétique plus explicite.



Enfin l'idée d'installer une boîte à livres près du bassin du hameau est approuvée par la commission. C'est une proposition qui avait été retenue par la commission « Village fleuri » lors d'une visite effectuée il y a quelques semaines.

Enfin une demande récurrente de nos administrés en direction de la municipalité est formulée : l'installation de bancs à la plaine de jeux, notamment dans le parc pour enfants.

### Parking-Cœur de village : option 3

